

Regards sur Anjou

lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Anjou investit 85 500 \$ par an

L'arrondissement investit 85 500 \$ par an afin de répondre aux besoins des personnes et des familles en situation de pauvreté ou à risque d'exclusion sociale. Ces fonds sont versés à des organismes communautaires et ont pour objectif de contribuer à bonifier l'aide apportée aux personnes démunies. Bien qu'en deçà des besoins grandissants de la population, ce montant contribue au financement de projets réalisés par des organismes locaux, en partenariat avec l'arrondissement d'Anjou, et vise à :

- améliorer la qualité de vie et le soutien aux familles, aux aînés, aux enfants et aux immigrants;
- favoriser l'intégration sociale des familles à faible revenu ou monoparentales;
- contribuer à la sécurité alimentaire;
- encourager la persévérance scolaire, soutenir et valoriser les jeunes à risque d'exclusion ou en difficulté d'intégration.



Organismes et projets soutenus à Anjou

NOMS	PROJETS	BUTS
Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références d'Anjou (CHORRA)	Bien m'outiller pour bien vivre et mieux vieillir	Favoriser l'intégration sociale, économique et culturelle des personnes à faible revenu de diverses communautés culturelles (familles et aînés).
Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC)	Les Rendez-vous Samedi tout (école Jacques-Rousseau) Samedi d'jouer (école Saint-Joseph)	Activités de loisirs et sportives pour les élèves afin de soutenir la persévérance scolaire.
	Horticulture jeunesse	Ateliers de jardinage et d'écologie visant l'acquisition de connaissances et d'habiletés sociales nécessaire au travail d'équipe et contribuant à l'estime de soi et à la persévérance scolaire.
	Danse ta vie (École secondaire d'Anjou)	Activités de danse pour adolescentes éprouvant des difficultés. Les interventions favorisent l'estime de soi et la persévérance scolaire.
	Le Haut-Anjou en famille	Ateliers d'éducation populaire qui visent à favoriser le réseautage et à répondre aux besoins et aux préoccupations des familles.
Le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou inc.	Un carrousel pour tous	Activités parents-enfants favorisant le développement global de l'enfant (psychomotricité et habiletés langagières) ainsi que l'acquisition de compétences parentales.
Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (Le SARA ou anciennement le SBEA)	Intégration des aînés par la socialisation et l'information	Les informer sur les activités, les services et les ressources offerts par les organismes du quartier et les institutions. Organiser des activités et des sorties afin de créer des occasions de socialisation.

À noter que les fonds proviennent de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dans laquelle près de 9 M\$ ont été investis pour la réalisation de projets sur l'île de Montréal au cours de l'année 2015-2016.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces projets, communiquez avec les organismes concernés ou avec M. André Maisonneuve, agent de développement, au 514 493-8209.

Message de Luis Miranda

Anjou, notre fierté



Chers Angevins et Angevines,

La température nous rappelle que les fêtes sont à nos portes, un moment de bonheur, d'amitié et de générosité. En cette heureuse période de l'année, je tiens à vous dire quelques mots sur ce cadeau que nous nous offrons au quotidien : contribuer fièrement à la communauté angevine.

D'abord, j'aimerais souligner la contribution des employés qui sont de fidèles et loyaux serveurs publics. Une grande fierté m'habite aussi quand je pense au travail remarquable de nos bénévoles dévoués et des organismes partenaires de notre arrondissement. Leur altruisme et leur bienveillance permettent à tous les membres de la communauté angevine de bénéficier d'une plus grande qualité de vie.

Ensuite, je tiens à faire valoir le civisme et la courtoisie de l'ensemble des citoyens d'Anjou, qui viennent eux aussi ajouter au sentiment de fierté de vivre à Anjou.

Cet hommage ne serait pas complet sans parler du dévouement de mon équipe à servir la population. Leurs efforts constants assurent au quotidien notre mieux-être collectif.

Je vous invite à profiter pleinement du temps des fêtes pour partager de précieux moments en famille et entre amis, et pour célébrer la générosité, l'inclusion et l'amour que nous rappelle cet intermède festif et chaleureux.

Je demeure disponible pour échanger avec vous. Vous pouvez me joindre en appelant au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2015 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

MEILLEURS VOEUX!

Les membres du conseil d'arrondissement souhaitent aux Angevines et aux Angevins un joyeux Noël et une bonne année 2016.

Gilles Beaudry Conseiller d'arrondissement District Ouest 514 493-8019 Équipe Anjou	Andrée Hénault Conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou 514 493-8051 Équipe Anjou	Luis Miranda Maire d'arrondissement et conseiller de ville 514 493-8010 Équipe Anjou	Paul-Yvon Perron Conseiller d'arrondissement District Est 514 493-8017 Équipe Anjou	Michelle Di Genova Zammit Conseillère d'arrondissement District Centre 514 493-8085 Équipe Coderre

V agasinage des fêtes

Prévenons le vol dans les véhicules

Une campagne de sensibilisation bat son plein pour rappeler aux citoyens d'être vigilants et d'éviter de tenter les voleurs en laissant des objets visibles dans leurs véhicules.

Ainsi, des affiches ont pris place dans le stationnement des Galeries d'Anjou, du Club de Golf Métropolitain Anjou, du Costco Anjou, de l'hôtel Quality Montréal Est – Parc olympique et de certains parcs de l'arrondissement.

Cette campagne est rendue possible grâce à la collaboration de l'arrondissement d'Anjou, du poste de police de quartier 46 du SPVM, du ministère de la Sécurité publique et du Bureau d'assurance du Canada.

À l'approche des fêtes, faites-vous le cadeau de la prudence. Ne laissez pas vos biens visibles dans votre voiture, vous vous éviterez ainsi bien des tracas, car dites-vous bien que vos effets font de l'effet!

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL : PARTICIPEZ!

Pour participer au concours, laissez vos décorations allumées, après 18 h, jusqu'au 24 décembre. Si votre propriété a été sélectionnée par le jury, un photographe prendra des photos. Bonne chance à toutes et à tous.

Congés des fêtes

Les bureaux administratifs de l'arrondissement d'Anjou seront fermés du jeudi 24 décembre au lundi 4 janvier inclusivement.

Les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou seront fermées les 24, 25, 26 et 31 décembre, ainsi que les 1^{er} et 2 janvier. Elles ouvriront leurs portes le 27 décembre, de 11 h à 17 h, puis les 28, 29 et 30 décembre, de 10 h à 18 h.



M aire suppléant d'arrondissement



Nomination

À la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre, **M. Paul-Yvon Perron**, conseiller d'arrondissement du district Est (Équipe Anjou), a été désigné maire suppléant d'arrondissement pour les mois de décembre 2015, janvier, février et mars 2016.

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires du conseil d'arrondissement les mardis 12 janvier et 2 février, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.
Renseignements : 514 493-8004.

Bureau du citoyen

Le Bureau du citoyen permet d'exprimer une opinion, de formuler une demande ou d'obtenir des renseignements sur tout sujet relatif à la vie municipale.

Anjou se distingue

Des élus proches des citoyens, des employés investis dans leur travail, des équipements et des infrastructures en bon état, des activités récréatives, culturelles et communautaires soutenues par l'arrondissement, une efficacité organisationnelle et une saine gestion des finances publiques, un choix délibéré d'investir en fonction des besoins de nos citoyens, voilà entre autres ce qui caractérise Anjou et que nous tentons de conserver malgré les contraintes budgétaires auxquelles nous sommes confrontés.

Très grande accessibilité des élus

Les citoyens peuvent rencontrer un élu à la mairie d'arrondissement les jours de semaine ou au Bureau du citoyen, un samedi sur deux. Le maire fait des tournées régulières de l'arrondissement avec les membres de la Direction pour vérifier l'état des infrastructures, des installations et des parcs, et tous les élus n'hésitent pas à se déplacer pour rencontrer les citoyens qui veulent exprimer leurs préoccupations.



Communication active et transparente



Le bulletin *Regards sur Anjou* et le *Répertoire d'activités*, distribués gratuitement à toutes les portes (respectivement 10 et 3 fois par an), constituent des outils privilégiés pour informer la population de tous les enjeux qui la concernent et de l'actualité locale. Des consultations et des sondages sont organisés régulièrement pour échanger avec les citoyens, contribuant à faire vivre l'opinion citoyenne dans toutes nos décisions.

Engagement clair envers le développement durable

Anjou participe à toutes les campagnes de sensibilisation et passe à l'action : distribution de compost aux citoyens, protection des arbres et surveillance de l'agrile du frêne, amélioration des parcs, tout est mis en place pour préserver et bonifier nos espaces verts. Le service de déchiquetage des documents a le double avantage de permettre le recyclage le plus efficace de vos papiers officiels tout en garantissant la protection de vos informations personnelles.



Les loisirs et la vie communautaire au cœur de la qualité de vie



Au fil du temps, l'arrondissement a développé un éventail d'initiatives qui répondent aux besoins très diversifiés des Angevins. Des jeunes enfants aux personnes âgées, tout le monde y trouve son compte. En matière de loisirs culturels, la bibliothèque occupe une place de choix. Elle propose une programmation variée destinée à tous les âges, programmation qui est diffusée trois fois par an dans tous les édifices municipaux pour consultation.

En plus de son offre d'infrastructures sportives et de loisirs (bibliothèques, piscines, arénas, etc.), l'arrondissement organise chaque année :

- La journée portes ouvertes (gratuite, début septembre), incluant des rencontres avec les élus, les représentants des services et les organismes partenaires, des animations pour les jeunes, des spectacles, des kiosques d'information, etc.
- La Fête de la Famille (gratuite, printemps) axée sur les jeux participatifs et actifs.
- Le camp de jour Les Ateliers-Soleil (coût des plus accessibles, été), un programme avec service de garde de sept semaines pour près de 700 enfants de 5 à 14 ans, comprenant un programme d'accompagnement en loisirs pour 25 enfants ayant des limitations fonctionnelles.
- Des activités et des ateliers sportifs, créatifs ou culturels pour des gens de tous les âges.
- Les Super samedis de brocante (juin et septembre), un vide-grenier communautaire où se rencontrer et faire de bonnes affaires.
- Les Fêtes de quartier et les concerts en saison estivale. Ces événements contribuent au maintien du sentiment d'appartenance à Anjou.
- La reconnaissance de l'action bénévole lors d'une soirée hommage qui réunit près de 650 personnes chaque année et qui est couronnée par la remise de prix aux bénévoles qui se sont particulièrement illustrés dans la communauté.

Le secteur communautaire n'est pas en reste avec :

- Un soutien financier, logistique ou matériel aux organismes angevins (ex. : prêt de locaux).
- Un service de transport par autobus est offert aux aînés qui souhaitent faire leurs courses.
- L'autobus municipal sert également aux sorties et aux activités organisées sur le territoire d'Anjou ou à l'extérieur par des organismes angevins.



À Anjou, le coût des permis est inférieur, et de loin dans certains cas, à celui d'autres arrondissements :

- Permis animalier gratuit pour les aînés et les non-voyants.
- Demande de dérogation mineure pour des travaux, 400 \$ (jusqu'à 4 000 \$ ailleurs).
- Permis d'abattage d'arbres gratuit (plus de 100 \$ ailleurs, à l'exception des frênes).
- Modification de zonage gratuite (contre plusieurs milliers de dollars).

Soutien à l'embellissement des milieux de vie



Parce que nous croyons que tout le monde peut contribuer à la qualité de vie et à la vitalité de nos quartiers, nous encourageons les résidents, particuliers, commerçants et entreprises, à mettre en valeur leurs espaces privés. Le verdissement croissant des jardins ainsi que la forte participation aux concours Maisons fleuries ou de décorations de Noël, au programme des Fleurons du Québec ou à celui de Soverdi (résidentiel et industriel) témoignent d'ailleurs de l'engagement des Angevins en ce sens.

La prévention pour plus de sécurité

Plusieurs actions sont entreprises chaque année pour qu'il fasse toujours bon vivre à Anjou. L'arrondissement mise d'abord sur la prévention pour améliorer le sentiment de sécurité dans nos rues. En plus de participer à des campagnes de sensibilisation destinées aux automobilistes, aux piétons et aux cyclistes, des efforts sont faits pour assurer la quiétude des parcs et des espaces publics, notamment grâce aux gardiens de parcs qui en effectuent l'entretien et la surveillance.



De plus, chaque année, de mai à octobre, l'arrondissement d'Anjou finance l'embauche de cadets policiers additionnels qui parcourent à vélo les espaces publics, les parcs et les abords des équipements récréatifs. Ils sensibilisent les cyclistes à la sécurité à vélo, participent aux principaux événements culturels et sportifs, réalisent des interventions préventives et signalent des situations problématiques aux autorités compétentes.

Enfin, l'arrondissement déploie des inspecteurs lors d'activités particulières, comme l'Halloween, afin d'assurer la sécurité publique.

L'un des meilleurs services de déneigement



Jusqu'à l'an dernier, nous avons offert une qualité de déneigement dépassant les standards de Montréal. Même si, à présent, la ville centre décidera du début du chargement, Anjou continuera de déblayer la neige dans les 48 heures.

Nous autorisons les citoyens à déposer la neige sur le domaine public à certaines conditions. Dans d'autres arrondissements, cela n'est pas permis ou des frais sont requis.

Votre déneigeur a-t-il son permis?

Tout propriétaire qui engage un entrepreneur pour déneiger son entrée de stationnement doit **s'assurer que ce dernier détient un permis de l'arrondissement valide**. De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau indiquant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement. Les indications doivent être visibles en tout temps.

Le coût du permis est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule additionnel enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Le permis est valide du 1^{er} novembre au 31 octobre et ne peut être cédé à quelqu'un d'autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 311.



Bureau du citoyen

Paul-Yvon Perron

Conseiller d'arrondissement, district Est
Équipe Anjou

Samedi 12 décembre, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement

Parc d'affaires

Abris temporaires interdits

Rappelons que les abris temporaires sont interdits dans le secteur industriel et ne doivent en aucun cas être installés pour servir de lieu d'entreposage. Nous remercions les gens d'affaires de respecter ce règlement.



En collaborant, on facilite le déneigement



Où placer les bacs destinés aux matières résiduelles?

N'oubliez pas de déposer les bacs, les sacs destinés aux matières résiduelles et les encombrants sur votre terrain, jamais sur le trottoir, ni dans la rue, ni sur le banc de neige.

Où garer son véhicule?

De façon à permettre aux personnes qui ne disposent pas d'un stationnement privé (notamment les locataires) de trouver une place dans la rue, nous demandons à ceux qui ont une entrée privée ou un garage d'y garer leur véhicule en tout temps. De surcroît, nous demandons aux automobilistes de se garer de manière à ce que leur véhicule n'occupe pas deux espaces, empêchant ainsi le stationnement d'une autre voiture. Veillez aussi à laisser une distance d'environ **30 cm** entre votre véhicule et le trottoir. Vous facilitez ainsi le passage des chenillettes déneigeuses. Enfin, **respectez les panneaux de signalisation qui indiquent les périodes où le stationnement est interdit**. Les véhicules mal garés ralentissent le déneigement et risquent d'être remorqués et de subir des dommages, en plus d'exposer le propriétaire à une amende.

Respectons nos voisins!

Nous vous incitons à déneiger sans empiéter sur la propriété voisine. En effet, certains envoient par inadvertance chez leurs voisins la neige accumulée sur leur abri d'auto ou sur leur propriété. Si vous utilisez une souffleuse à neige, prenez soin de la régler pour qu'elle rejette la neige au bon endroit. Quand il neige sur votre terrain, les voisins reçoivent eux aussi leur part de flocons à ramasser. Alors, pourquoi en rajouter? Pensez à ne pas ensevelir sous la neige les véhicules stationnés au bord du trottoir. Un tel esprit civique vous vaudra la sympathie de votre entourage.

Déblayez vos balcons

Il faut déneiger rapidement vos balcons après une chute de neige. Ces derniers peuvent servir d'issue de secours en cas d'incendie.

Nous vous remercions de bien respecter ces consignes.

Suivez les conseils de base prodigués ci-dessous, vous aiderez non seulement votre arrondissement à limiter ses dépenses relatives au déneigement, mais également à faire de votre milieu de vie un lieu plus sécuritaire et agréable à vivre.

Déneigement de nuit sur les grands axes routiers

Afin d'assurer une meilleure sécurité routière, l'arrondissement procédera au déneigement de nuit sur certains axes routiers, tels que de Châteauneuf, de Chaumont, des Galeries-d'Anjou et Bombardier.

Soyez vigilants et respectez la signalisation mise en place lors d'une opération de déneigement (pancartes interdisant le stationnement). Cette vigilance améliore l'efficacité de nos opérations et permet de dégager l'ensemble des rues et des trottoirs en 48 heures.

Pourquoi déneiger adéquatement?

Une rue et des trottoirs dégagés laissent la voie libre :

- aux véhicules d'urgence;
- aux piétons, particulièrement à nos aînés et à nos enfants, qui peuvent ainsi marcher sur les trottoirs plutôt que sur la chaussée;
- aux automobilistes qui peuvent circuler sans zigzaguer entre les amas de neige et les véhicules mal garés faute de place le long des trottoirs.

Il est donc impératif de ne pas accumuler de neige sur les trottoirs ou dans les rues!

Peut-on pousser la neige ou la glace sur la voie publique?

Seuls les propriétaires ou les occupants d'immeubles résidentiels de six logements et moins ne disposant pas d'une surface réservée au stationnement autre que les accès au garage ont cette autorisation, à certaines conditions : après une chute de neige de plus de 5 cm et avant les opérations de déneigement. À noter qu'il est **interdit** à tous les résidents, sous peine d'amende, de pousser de la neige ou de la glace sur la voie publique **après les opérations de déneigement**. La neige ou la glace amoncelée, déposée ou poussée dans la rue ou sur le domaine public doit provenir exclusivement du stationnement ou de l'allée y menant ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment. La neige ou la glace doit former un **andain d'au plus 1 m de large en bordure de la chaussée du même côté que la propriété**.

En tout temps

Il est interdit de pousser la neige dans la rue si l'accumulation est inférieure à 5 cm (2 po). Dans ce cas, déposez toujours la neige sur votre propriété.

OFFRES D'EMPLOI

Camp de jour Les Ateliers-Soleil

Saison estivale 2016

L'arrondissement d'Anjou vous informe que l'affichage des postes pour le camp de jour Les Ateliers-Soleil de la saison estivale 2016 se tiendra du 18 janvier au 14 février 2016, sur le site Internet de la Ville de Montréal, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/emploi.



Bureau du citoyen

Luis Miranda
Maire d'arrondissement
Équipe Anjou

Samedi 9 janvier, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement

Collecte des ordures ménagères

Changement important

La Ville de Montréal s'occupe dorénavant de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire montréalais. Dès le début de l'année 2016, un changement des jours de collecte est prévu pour les résidants de notre arrondissement. Désormais, Anjou est divisé en quatre secteurs. La carte ci-dessous délimite ces secteurs. Nous vous invitons à la consulter.

Les principaux changements se résument comme suit :

Ordures ménagères

- Dans les secteurs 1 et 3, la collecte aura lieu les lundis et jeudis.
- Dans les secteurs 2 et 4, la collecte demeure les mardis et vendredis.

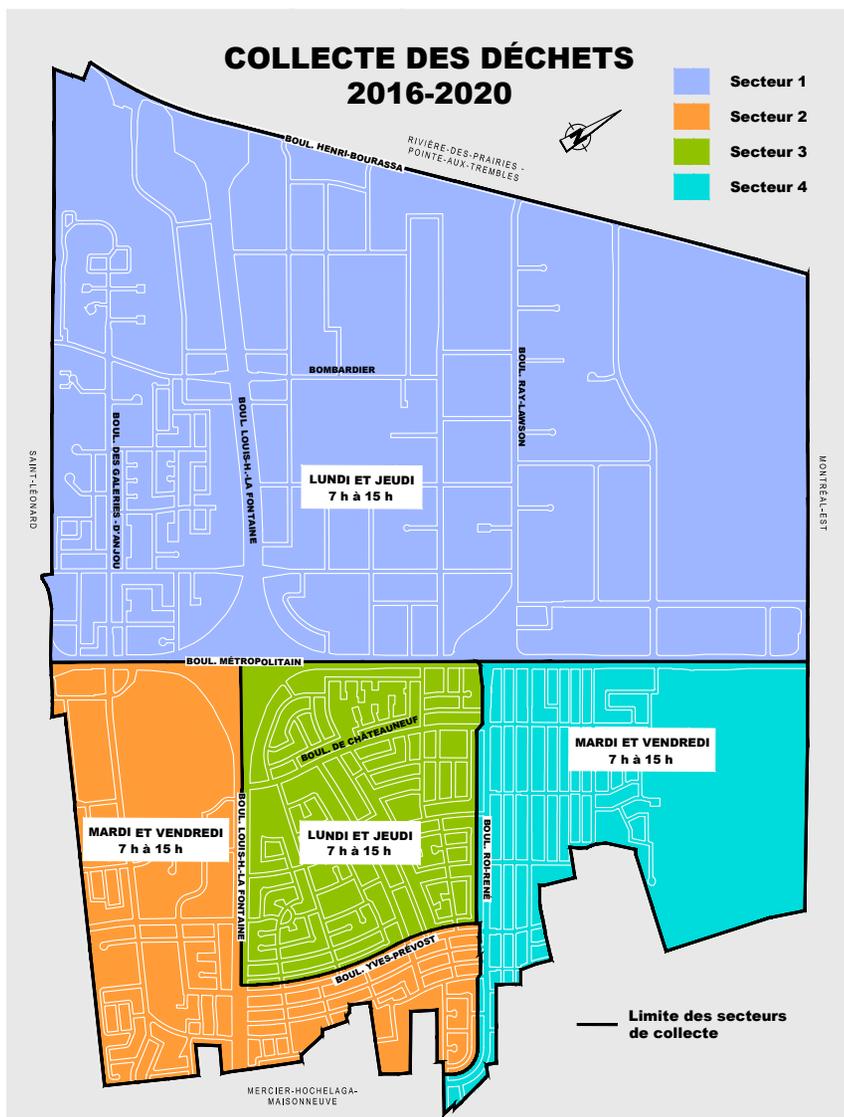
Les collectes ont lieu entre 7 h et 15 h.

Encombrants et résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

- En 2016, dans tous les secteurs, la collecte des encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) se déroulera le **premier mercredi du mois** et non plus le jeudi.

Autres collectes

- Pour les autres types de collectes, soit les matières recyclables, les résidus verts et les arbres de Noël, peu ou pas de changements sont à prévoir à court terme.



Consignes à respecter

Les poubelles, les bacs de recyclage, les objets volumineux et les arbres de Noël naturels doivent être déposés devant le bâtiment, en bordure de trottoir, sans empiéter sur celui-ci, après 19 h la veille d'une collecte ou avant 7 h le jour même.

Les collectes ont lieu même si des opérations de déneigement sont en cours. Ne déposez jamais les matières résiduelles ni sur les andains de neige, ni sur le trottoir, ni dans la rue.

Pour la collecte des matières recyclables, nous vous demandons de déposer vos matières dans le contenant conçu à cet effet. Toutefois, les sacs transparents seront tolérés encore cette année.

Lors de la collecte des ordures ménagères, vous ne devez en aucun cas utiliser le contenant destiné à la collecte des matières recyclables.

Collectes durant les fêtes

Voici l'horaire des différentes collectes qui se dérouleront sur le territoire angevin durant les fêtes.

Ordures ménagères

Décembre 2015

Ramassage les mardis 22 et 29 décembre. La collecte du 25 décembre sera devancée au jeudi 24 décembre.

Janvier 2016 – Changement d'horaire

Secteurs 1 et 3
Collecte le lundi 4 janvier et le jeudi 7 janvier

Secteurs 2 et 4

Collecte le samedi 2 janvier exceptionnellement (au lieu du 1^{er} janvier), le mardi 5 janvier et le vendredi 8 janvier.

Encombrants et résidus de CRD

Janvier 2016 – Changement d'horaire
Collecte le mercredi 6 janvier

Matières recyclables

Collecte les jeudis 24 et 31 décembre

Arbres de Noël naturels

Collecte spéciale les mercredis 6 et 13 janvier.

Au préalable :

- » enlevez-lui tous les ornements;
- » ne le mettez pas dans un sac en plastique ou autre;
- » ne l'entourez pas d'un filet de nylon;
- » placez-le à l'horizontale;
- » orientez la base du tronc vers la voie publique;
- » veillez à ce qu'il ne soit pas recouvert de neige ou pris dans la glace;
- » évitez de le sortir plusieurs jours à l'avance.

Les sapins récupérés seront transformés en copeaux qui serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité.

Renseignements :
311 et
ville.montreal.qc.ca/anjou.

Soirée hommage à l'action bénévole angevine

Afin de souligner le travail extraordinaire des bénévoles qui œuvrent jour après jour au sein de la communauté angevine pour bonifier les services offerts aux citoyens, l'arrondissement d'Anjou les a conviés à une soirée le 22 octobre dernier. Plus de 600 bénévoles y ont participé et ont reçu un cadeau souvenir.

Lors de cette soirée, les anniversaires quinquennaux d'organismes angevins ont été soulignés ainsi que l'implication remarquable de plusieurs bénévoles dévoués.

Des bénévoles émérites

Dans le cadre de cet hommage, des organismes et des citoyens ont déposé la candidature de personnes dont l'action bénévole leur semblait unique et exceptionnelle.



Relève bénévole

La lauréate de cette catégorie, **M^{me} Heather Clarke, Jardin communautaire Notre-Dame-d'Anjou, est accompagnée du maire de l'arrondissement, M. Luis Miranda.**



Les finalistes dans cette catégorie sont :

M^{me} Jolyne Laplante, Service d'aide communautaire Anjou inc.;
M^{me} Jocelyne Martinez, Association de soccer Anjou;
M^{me} Nicole Pomerleau, Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (absente lors de l'événement).

Anniversaires d'organismes

L'anniversaire de 10 organismes a été souligné lors de la soirée.



De gauche à droite : à l'arrière, la Compagnie de danse Harmonie représentée par M^{me} Jocelyne Maxwell (30^e anniversaire); M. Luis Miranda, maire d'arrondissement; Culture à la carte d'Anjou, M^{me} Pierrette Bergeron (20^e anniversaire); à l'avant, Jardin communautaire des Roseaies, M. Sylvain Audet (30^e anniversaire); Carrefour des femmes d'Anjou, M^{me} Aimée Thivierge (30^e anniversaire); Jardin communautaire Notre-Dame d'Anjou, M. Dany Hamel (30^e anniversaire); et l'Association Au fil du temps d'Anjou, M^{me} Lise Germain (30^e anniversaire).



Bénévole de soutien

La lauréate de cette catégorie, **M^{me} Roxane Clément, Club de patinage artistique Anjou-Kinsmen inc., pose aux côtés de M. Miranda.**



Les finalistes dans cette catégorie sont :

M^{me} Céline Bertrand, Service d'aide communautaire Anjou inc.;
M^{me} Jacqueline Joly, Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou;
M^{me} Nicole Rouillard, Cercle de fermières Anjou.



De gauche à droite : à l'arrière, M. Luis Miranda, maire d'arrondissement; Société de Saint-Vincent-de-Paul Conférence St-Conrad, M^{me} Noëla Goyette et M. Akim Boudjemline (60^e anniversaire); à l'avant, Club Anjou Tae Kwon Do inc., M. Normand Bergeron (35^e anniversaire); A.A., section Anjou, M. Jacques Desmarais (45^e anniversaire); et CPE Les p'tits cœurs inc., M. Jonathan Jobin (35^e anniversaire).



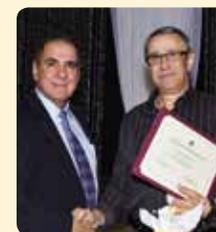
Grand bénévole

La lauréate de cette catégorie est **M^{me} Marie Nault, Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou. Elle apparaît aux côtés du maire d'arrondissement.**



Les finalistes dans cette catégorie sont :

M^{me} Carmen Deschênes, Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou;
M^{me} Aline Rouisse, Service d'aide communautaire Anjou inc.;
M. Stéphane Wafer, Club de patinage artistique Anjou-Kinsmen inc.



Avant de clore la cérémonie, une remise de prix toute spéciale a été faite par M. Miranda, intitulée *Coup de chapeau du maire*. Elle vise à souligner et à encourager l'implication bénévole d'Angevins qui accomplissent une action ayant un impact significatif sur la qualité de vie de leurs concitoyens. Les lauréats de cette distinction sont : M^{me} Colette Lacoursière, M. Pierre Richard et M. Jacques Desmarais.

Sincèrement merci !



Bureau du citoyen

Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement, district Centre
Équipe Coderre

Samedi 23 janvier, de 9 h à 12 h
Mairie d'arrondissement



Permis

Chiens et chats

Le règlement de l'arrondissement d'Anjou sur le contrôle des animaux (RCA 95) stipule que tout propriétaire ou gardien d'un ou de plusieurs chats ou chiens doit obtenir chaque année un permis pour la garde de chacun de ses animaux au plus tard le 30 janvier. Le permis coûte 5 \$ pour un chat,

15 \$ la première année pour un chien puis 25 \$ pour les années suivantes.

Toutefois, sur présentation d'une preuve, ce permis est gratuit pour toute personne :

- ayant un handicap, propriétaire d'un chien d'assistance ou encore âgée de 65 ans et plus, en tout temps;
- qui adopte un animal dans un refuge, pour le premier permis délivré suivant l'adoption de l'animal.

Le permis 2016 est disponible dès à présent au bureau Accès Anjou.



Prix Commerce Design Montréal 2015

La Maison Simons d'Anjou remporte le Prix du public

Cet été, 20 commerces et designers montréalais ont été désignés lauréats des Prix Commerce Design Montréal 2015. Parmi les lauréats, la Maison Simons d'Anjou a reçu le Prix du public 2015, lors de la campagne « Votez avec vos yeux! ».

Réalisée par LemayMichaud et Figure3, La Maison Simons d'Anjou est vaste, mais un sentiment d'intimité propice au vagabondage y règne.

Mentionnons que les prix décernés rendent hommage au travail des professionnels du design et de l'architecture, en plus de récompenser les commerçants ayant judicieusement investi dans l'aménagement de leur commerce. Ce programme est soutenu financièrement par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et répond à la mission municipale de mise en valeur du territoire et de développement économique et culturel.

L'arrondissement adresse ses plus sincères félicitations à la Maison Simons.



Appareil de chauffage au bois



Déclaration obligatoire avant le 22 décembre

Les propriétaires d'un appareil de chauffage au bois ont jusqu'au 22 décembre 2015 pour déclarer leur appareil. Un formulaire à cet effet est accessible en ligne à ville.montreal.qc.ca/chauffageaubs. De plus, ils doivent respecter le nouveau règlement qui stipule que nul ne peut plus se servir d'un tel appareil en cas de smog. Surveillez les avis à cet effet.

Renseignements : 514 280-4326.

Concours Maisons fleuries 2015

Nos meilleurs compliments aux gagnants!

L'arrondissement remercie vivement toutes les personnes qui ont fleuri leur propriété durant l'été ainsi que les membres du comité d'embellissement qui ont travaillé pour que la tenue de l'édition 2015 du concours Maisons fleuries soit possible. Parterres, balcons, terrasses et jardins étaient pourvus de fleurs aux couleurs chatoyantes qui exhalèrent un parfum délicat. La population a donc profité d'un environnement agréable qui a contribué à améliorer la qualité de notre milieu de vie. Les gagnants du concours ont été invités par le maire d'arrondissement à une cérémonie, le 20 novembre, à la mairie d'arrondissement.

Un souvenir a été remis aux gagnants



Voici les gagnants 2015

M^{me} Judith Désilets et M. Jean-Guy Legros
7100, avenue Marie-G.-Lajoie

M^{me} et M. Yendzio
8730, place des Lilas

M^{me} Denyse Boisvert
10201, boulevard des Galeries-d'Anjou

Les condos sur le lac M^{mes} Muriel de Grandpré, Enza D'Agostino et Denise Ross
10350, boulevard des Galeries-d'Anjou, app. 807

M^{me} Anna et M. Domenico Spadafora
8371, avenue André-Laurendeau

M^{me} France Saint-Laurent
6180, avenue du Bois-de-Coulonge

La famille Sanviti
6200, avenue du Bois-de-Coulonge

M. Normand Rivard
6240, place du Bois-de-Coulonge

M. Antonio Ronca
7740, avenue d'Aubigny

M^{me} Denise Bellerose
7788, place Bayeaux

Pharmacie Jean-Coutu
8500, boulevard de Châteauneuf

M^{me} Isabelle Lima et M. José Ribeiro
6936, avenue Rhéaume

M^{me} Lyse Lamarre
7281, avenue Rondeau

M^{me} Francine Laverdure et M. Richard Paradis
9081, avenue Émile-Legault

M^{me} Diane Séguin
9110, avenue Émile-Legault

Golf métropolitain Anjou
9555, boulevard du Golf

Ango Mode
10301, rue Colbert

Honeywell
10550, boulevard Parkway

Nous retrouvons sur cette photo, de gauche à droite, les membres du comité d'embellissement, soit M^{me} Micheline Beauvais, M. Jacques Gauthier, M^{me} Lynne Shand, M. Robert Brodeur, M^{me} Réjeanne Thibault, M. Réal Théroux et M^{me} Diane Beaulieu. Notons que M^{me} Nadia Ghalem est absente sur la photo.



Les élus et le comité d'embellissement remercient la population des efforts déployés chaque été pour le mieux-être de la collectivité.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271

Libre-service à la bibliothèque Jean-Corbeil

Votre bibliothèque continue de se transformer!

Le passage à la nouvelle technologie d'identification des documents par radiofréquence (RFID) a permis de mettre à la disposition des citoyens des appareils de prêts en libre-service, afin de vous permettre d'enregistrer vos emprunts de façon simple, confidentielle et à votre rythme. La carte et le mot de passe sont nécessaires pour effectuer une transaction. Le personnel sera heureux de guider toutes les personnes intéressées à s'initier et à passer en mode *autoprêt*.



Contes des petits lundis

Bibliothèque Jean-Corbeil

Tous les lundis du 11 janvier au 21 mars (relâche le 29 février), à 10 h

Pour les 0-2 ans et leurs parents

Inscriptions obligatoires à compter du 14 décembre

Contes, chansons et comptines pour éveiller l'imaginaire des tout-petits et les initier au monde des livres et des histoires. Une période de lecture parent/enfant et d'échange suivra l'animation.

Soirées-concert avec Anjou

L'arrondissement d'Anjou est fier de vous offrir des concerts diversifiés pour vous faire découvrir les talents d'ici, à l'église Jean XXIII (7101, avenue de l'Alsace).

Billets pour tous les concerts disponibles à compter du 15 décembre au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou. S'ils ne sont pas présentés à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.



I Musici

Des ténèbres vers la lumière

Jeu 28 janvier, à 19 h 30

Coût : 10 \$



Quatuor à cordes n° 11 en fa mineur, « Serioso », de Ludwig van Beethoven; Quatuor n° 14 en ré mineur, « La Jeune fille et la Mort », de Franz Schubert.



Duos et duels

Avec la harpiste Valérie Milot et le violoniste Antoine Bareil

Jeu 25 février, à 19 h 30

Coût : 10 \$



Maxime Landry

en compagnie d'Amélie Veille

Nouvel album aux sonorités country

Jeu 5 mai, à 19 h 30

Coût : 25 \$

Renseignements : 514 493-8222



Tournez les pages lentement afin de laisser le temps à votre enfant d'observer les détails des illustrations.

Les Scientifines – Fleur de cristal

Bibliothèque Jean-Corbeil

Dimanche 24 janvier, à 13 h 30

Pour les 6 à 12 ans

Inscriptions obligatoires dès le 3 janvier

Faites vivre à vos jeunes une expérience inoubliable en leur permettant de jouer avec la science... tout en apprenant!

Service d'écrivaine publique

Bibliothèque Jean-Corbeil

Tous les mardis du 19 janvier au 26 avril,

de 13 h à 16 h ou sur rendez-vous au 514 354-6526

Vous avez de la difficulté à comprendre un formulaire, à écrire une lettre à votre propriétaire, à rédiger une carte de souhaits? Notre écrivaine publique vous aidera à trouver les bons mots, en toute confidentialité. Ce service est une initiative du SAC Anjou, dans le cadre des ateliers Mot à Mot.

Formations aux outils numériques

Programme varié de formations aux outils numériques visant à vous outiller et à vous rendre autonome afin que vous puissiez accéder aux nombreuses possibilités d'Internet. Inscription requise. Les inscriptions débutent le 11 janvier à midi. Pour vous inscrire, présentez-vous en personne au bureau du bibliothécaire de référence avec votre carte de citoyen. S'il reste des places, nous prendrons ensuite les inscriptions par téléphone.

Renseignements : 514 493-8268.

Concert hors série Anjou

Les trois concerts se tiendront au Centre communautaire d'Anjou (CCA).

Entrée libre. Laissez-passer disponibles au CCA et à la bibliothèque du Haut-Anjou, dès 18 h, le 15 décembre (maximum 2 par personne).



Amylie

Jeu 21 janvier, à 19 h 30



Toukara-Lavoie Trio

Jeu 11 février, à 19 h 30



Ingrid St Pierre

TOKYO

Jeu 12 mai, à 19 h 30

Renseignements : 514 493-8222



NOUVEAUTÉ

Inscriptions en ligne aux activités de loisirs

DÈS LE 6 JANVIER 2016

À compter du 6 janvier, 19 h, vous disposerez de deux façons simples de vous inscrire à vos activités favorites offertes par l'arrondissement d'Anjou :

1. **Inscription en ligne** – LOISIRS en ligne – ville.montreal.qc.ca/loisirsenligne ou ville.montreal.qc.ca/anjou
2. **Inscription au comptoir** – Centre communautaire d'Anjou, 7800, boulevard Métropolitain Est

Les inscriptions en ligne et au comptoir commenceront en même temps. L'inscription en ligne vous permettra d'éviter les files d'attente et vous donnera un accès direct et sans délai aux places disponibles.

En raison de ce changement, la préinscription et l'inscription par la poste ne seront plus offertes.

Vérification avant de procéder à l'inscription

Assurez-vous :

1. que **chaque membre** de votre famille que vous désirez inscrire à une activité possède une **carte de citoyen valide** commençant par un **numéro 12777**...
2. que votre dossier est à **jour**, notamment vos **coordonnées téléphoniques et votre courriel**. Votre numéro de téléphone et votre carte de citoyen vous serviront d'identifiant.
3. d'avoir en main une carte de crédit valide. Seules les cartes de crédit **Visa et MasterCard** sont acceptées. Le reçu vous sera envoyé par courriel.

Un mot sur la sécurité

Tous les renseignements transmis sur le site LOISIRS en ligne sont chiffrés grâce à un système de cryptage de pointe, ce qui en fait un site sécurisé.

Surveillez le *Répertoire d'activités de l'hiver 2016* qui vient de paraître pour connaître les nouvelles modalités d'inscription, applicables dès janvier 2016, à toutes les activités de loisirs offertes dans l'arrondissement.

Renseignements :

514 493-8222 (jour et soir)

514 493-8200 (lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

Profitez de cette nouveauté et faites-nous part de vos commentaires à la suite de votre expérience. Nous pourrions ainsi nous ajuster, le cas échéant, pour la prochaine session.